

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Coronavirus : Évolution de la situation sanitaire au 3 septembre 2020.

Une deuxième conférence téléphonique de rentrée a eu lieu ce matin avec la Direction Générale pour faire le point sur la situation COVID dans les services Douane.

Consignes générales : une circulaire du Premier Ministre est parue. Rappel : le port du masque est devenu obligatoire dans tous les locaux administratifs, sauf personne travaillant en bureau individuel et sauf dérogations dans des cas précis (ex : personne en situation de handicap). A voir : l'adaptation en Douane sur des milieux tels que les bateaux.

Télétravail : il est toujours recommandé, notamment dans les zones rouges, à raison d'un maximum de 3 jours par semaine, sous réserve d'appréciation de la continuité de service.

Agents vulnérables : on trouve une nouveauté dans la circulaire, qui introduit un distinguo entre 4 critères de grande vulnérabilité, qui permettront de maintenir un agent en ASA, et les autres fragilités qui donneront lieu à reprise du travail.

L'ensemble des agents vulnérables seront examinés par les médecins de prévention qui se prononceront sur le maintien en ASA, ou le passage en télétravail (éventuellement jusqu'à 5 jours par semaine), ou la reprise du travail avec aménagement de postes. Ces aménagements seront concertés entre le médecin de prévention et le chef de service.

Agents vivant avec des personnes vulnérables : fin des ASA. Le passage en télétravail devient la norme. Selon les cas, là encore le télétravail peut aller jusqu'à 5 jours par semaine.

Pour les agents Su vulnérables : un recensement a été effectué dans les DI et les situations sont évaluées et traitées au cas par cas.

Cas contact : il va de la seule responsabilité du médecin de déterminer qui sont les cas contact.

Les tests COVID sont à faire 7 jours suivant le contact éventuel. Mais le médecin, après identification du contact, et selon le type du contact (au domicile ou au travail), peut préconiser un test dans un délai plus rapide.

Cluster : les agences régionales de santé seront souveraines dans leur éventuelle décision de classer en cluster, par exemple, tous les agents d'un service.

DUERP : une consigne ministérielle permet de faire apparaître sur le DUERP le risque COVID (soit risque sanitaire, soit en tant que RPS).

Garde d'enfant : dans l'attente de nouveaux arbitrages à venir, on applique toujours temporairement les dispositions précédentes, en vigueur depuis le 11 mai, si les agents peuvent produire une attestation certifiant que l'école est fermée et qu'ils n'ont pas d'autre possibilité de garde.

Tenue des instances de dialogue social en présentiel ou à distance : pour les GT nationaux, la souplesse est de mise. Pour les instances formelles (CTR, CAPN) nous sommes en attente d'instructions de Bercy. Pour les instances locales, on y réfléchit. En Douane, nous ne sommes toujours pas armés pour la visioconférence, seulement pour l'audio.

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Discipline et incivilités (agents récalcitrants au port du masque) : en cas de refus persistant d'un agent, une procédure disciplinaire pourra être engagée pour refus d'obéissance à l'autorité hiérarchique et service non fait.

Formation professionnelle en écoles : des protocoles sont mis en place pour éviter au maximum les contacts entre agents, et pour assurer la distanciation dans les espaces de l'école (y compris le restaurant administratif). Les agents arrivants reçoivent recevoir un « kit sanitaire » (masques, lingettes, gel hydroalcoolique). Tous les cours peuvent être accessibles à distance par ordinateur en cas de besoin.

Protocole sanitaire : un CHS ministériel se tient demain. Dans la foulée, sera diffusé en Douane un tableau mis à jour des pratiques de prévention dans les services. La principale mise à jour concernera le port du masque. Le tableau comportera aussi des rappels sur le respect des gestes barrière. Des ajustements sont prévus pour les séances de tir et l'aéromaritime. Pour les agents porteurs de lunettes et dans certaines situations, le port du masque peut être compliqué. Dans les véhicules : le port de masque est obligatoire dès qu'il y a plus d'une personne dans le véhicule. Sur les bateaux et dans les cabines des avions, la problématique est particulière également.

Ventilation et climatisation : sujet complexe, sur lequel on n'a pas de réponse scientifique certaine.

Approvisionnement en masques : en fonction de l'usage, les types de masques peuvent différer selon le type d'exposition. Pour les contrôles Surveillance : les masques chirurgicaux sanitaires sont privilégiés (contrôles entraînant des risques de rupture de distanciation) (4 masques par jour). Pour les AG/CO, ce seront plutôt des masques grand public en tissu, lavables 10 fois, qui seront la norme (3 par jour). Il faudra préciser aussi le statut du masque personnel, apporté par les agents qui le souhaitent. Pour l'instant il règne un certain flou.

Cas d'agents en déplacement qui ne pourraient pas laver leur masque : voir si on pourrait les doter de masques jetables.

DIPA : sur 236 agents concernés par un redéploiement début août, 45 se sont portés volontaires pour être redéployés sur des unités en province. Les autres ont été redéployés en IDF et à Nogent-sur-Oise. Depuis, il y a eu des congés, des mutations, donc le nombre des agents a été revu à la baisse.

Un dispositif de formation a été mis en place pour accueillir ces agents sur leurs affectations dans les meilleures conditions.

Tout cela s'est organisé dans le cadre d'un dialogue social informel.

Contrôles en frontière : de nouvelles consignes viennent de tomber avec les différents contrôles à mettre en œuvre et les documents devant être produits par les voyageurs selon le classement du pays d'où ils proviennent (pays classés verts, rouges, très rouges...). Il faut garder à l'esprit que le trafic voyageurs est actuellement divisé par 3 par rapport à la normale. L'instruction va être très prochainement diffusée dans les services.

CFTC-Douanes :
Sur un autre ton.